



CPVAL : SON PASSE ET SES PROCHAINS DEFIS

Depuis sa création en 2010, CPVAL a vécu cinq années fastes et extraordinaires en termes de résultats financiers et d'atteintes d'objectifs. Il suffit pour s'en rendre compte de résumer quelques facteurs de pilotage importants pour se réjouir de ce qui a été entrepris et réalisé avec succès. 2015 en revanche, (que nous décrirons un peu plus en détail dans l'édition de février) semble marquer le début d'une période plus difficile ainsi que le début de défis très importants pour le futur de la Caisse, à savoir les rendements de la fortune et l'adaptation du taux de conversion à la réalité actuarielle.

2010-2014 : Un renforcement de la situation financière de CPVAL

CPVAL a profité de cette période pour améliorer son degré de couverture de 62,8% à 80%. L'équilibre financier a également été renforcé par l'abaissement en trois fois du taux technique le faisant passer de 4,5% à 3%. Dans le même ordre d'idée de gestion prudente, CPVAL a également décidé en 2013 d'adapter ses tables actuarielles à la réalité et de passer des probabilités démographiques VZ2005 à celles de VZ2010.

Toujours par souci de prudence, CPVAL a également continué d'augmenter sa provision pour longévité, ceci afin de prendre en considération l'allongement de l'espérance de vie de ses assurés. Depuis 2013 déjà, pour éviter une baisse immédiate des taux de conversion, CPVAL a constitué une nouvelle provision technique.

Par ailleurs, l'activité de gestion de fortune a permis de dégager de très bons résultats financiers depuis le 1^{er} janvier 2010, et ceci malgré une politique de prudence suivie par ses organes dirigeants et de gros amortissements effectués sur le parc immobilier de la Caisse; en effet, une performance cumulée de 23,8% (4,35% p.a.) a permis non seulement de renforcer l'équilibre financier mais également de pouvoir distribuer depuis le début de la primauté des cotisations un intérêt de 3% sur les comptes des assurés.

CPVAL s'est enfin également dotée d'une réserve de fluctuation de valeurs (RFV), introduite en 2012 grâce à la dernière recapitalisation de l'Etat à hauteur de CHF 200 mios. Suite aux bonnes performances réalisées les années suivantes, elle a pu être progressivement augmentée en 2012, 2013 et 2014 à hauteur de CHF 359 mios.

Il convient enfin de relever que depuis 5 ans, CPVAL dégage chaque année un cash-flow de prévoyance positif de l'ordre d'environ CHF 20 mios en moyenne.

2015 : Une année difficile de transition

Les insécurités politiques (terrorisme omniprésent), économiques (croissances anémiques) et financières (décisions de la BNS sur le cours Euro/CHF et introduction d'intérêts négatifs sur les comptes des institutionnels) auront fortement marqué l'exercice, de sorte que les résultats de beaucoup de Caisses de pensions vont

afficher des chiffres négatifs en 2015. CPVAL aura néanmoins réussi à obtenir une performance positive, mais cependant en-dessous de son objectif visé de 4% (environ 1%). De ce fait, il n'est pas exclu qu'aucun intérêt ne soit distribué sur les comptes des assurés en 2015. Cependant, l'objectif de distribuer 2%, net d'inflation par année, reste cependant rempli ; en effet, en 4 ans (2012-2015), les comptes des assurés ont augmenté de 9,3% d'intérêt alors qu'ils auraient dû être crédité de 8,2%.

Ce coup de frein aux résultats financiers s'accompagne également des difficultés financières traversées par l'Etat du Valais (diminution des effectifs, ralentissement des salaires, mesures d'économies). Combinés, ces nuages noirs incitent le Comité de la Caisse à une vigilance accrue et à réfléchir à des mesures permettant d'affronter un futur probablement délicat à court/moyen terme.

2016 et suivants... D'importants défis

Parmi les écueils se dressant progressivement sur la route de CPVAL, deux préoccupent déjà aujourd'hui les organes dirigeants de la Caisse. D'une part, l'adaptation de l'allocation stratégique des investissements pour faire face du mieux possible aux difficultés à venir d'obtenir les sources de rendement nécessaires et d'autre part l'analyse et la mise en place de mesures qui permettront de compenser du mieux possible la baisse du taux de conversion à laquelle devra faire face CPVAL dans un avenir assez proche compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie.

Nous aurons l'occasion de revenir dans nos prochains articles sur ces deux défis et plus particulièrement sur celui lié au taux de conversion. CPVAL veut être transparente et informative. Aussi, un effort tout particulier sera accordé tout au long de cette année pour permettre à chaque assuré de comprendre ces enjeux et les solutions qui seront décidées.

A travers le site de la Caisse, les articles dans Résonances, diverses présentations et une correspondance lors de l'envoi du certificat, des informations seront données sur l'évolution de ce chantier qui va principalement occuper le Comité de la Caisse en 2016.